

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2013

STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1410)

Retiré

AMENDEMENT

N° CE11

présenté par

M. Tardy

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 12, après le mot :

« sécurité »,

insérer les mots :

« et de neutralité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La neutralité des réseaux fait partie des objectifs affichés par la Commission européenne.